



## TRANSPORTS SCOLAIRES – RENTREE 2020/2021 Département de l'Ain

### CAR HORS AGGLO

L'élève doit être domicilié dans l'Ain à une distance de plus de 3 kilomètres du lycée et effectuer un trajet scolaire en dehors des limites des périmètres des intercommunalités pour bénéficier d'une carte de transport.

➤ Nouvelle inscription :

Inscription en ligne à l'adresse suivante : [www.auvergnerhonealpes.fr/scolaireain](http://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaireain)

Un fichier PDF récapitulatif l'inscription sera à imprimer et servira de titre de transport provisoire jusqu'à l'obtention de la carte de transport.

➤ Réinscription :

Reconduction automatique pour les anciens élèves qui restent présents au sein de l'établissement à la rentrée scolaire, **sauf agglomération de Bourg en Bresse** (refaire une demande). **Signaler toute modification éventuelle** (en cas de déménagement par exemple).

### SNCF

Lorsque le moyen de transport utilisé est un service SNCF, la demande de subvention est à **renouveler chaque année**.

**Elèves domiciliés hors agglo** :

La famille devra remplir les imprimés nécessaires à l'élaboration de la carte d'abonnement SNCF (à demander à l'établissement) :

- ✓ Dossier d'inscription papier du département.
- ✓ Imprimé SNCF.

Fournir obligatoirement les pièces suivantes :

- ✓ **Deux photographies d'identité** agrafées à l'imprimé SNCF.
- ✓ **Une enveloppe de format 11 x 22, affranchie au tarif lettre 50g** et libellée à l'adresse de la famille.

**Elèves domiciliés dans l'agglo** :

Demande SNCF auprès de l'Espace Transport Public (Immeuble Paul Claudel - 2 rue du 19 mars 1962 Bourg-en-Bresse).

### TUB - réseau de Bus CA3B

Pour les élèves domiciliés dans la nouvelle agglo CA3B, l'inscription doit être faite par les familles, **à partir du 15 juin et avant le 15 juillet 2020**, en ligne sur le site [rubisjunior.grandbourg.fr](http://rubisjunior.grandbourg.fr)

LES OFFRES D'ABONNEMENT SCOLAIRE:

- **Un abonnement limité à un aller et un retour par jour** entre le domicile et l'établissement scolaire : GRATUIT (frais de carte 20 €).
- **Un abonnement illimité « moins de 18 ans »** pour se déplacer tous les jours, sur toutes les lignes et tous les services TUB : 121€ du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août 2021 (frais de carte 4€ compris).

**Les élèves doivent réutiliser leur carte Oura (valable 5 ans). En cas de perte elle sera facturée 8€**

### Cas particuliers

➤ La garde alternée :

Récupérer, pour chacun des parents, les imprimés papier auprès du lycée et joindre une photocopie d'un extrait de jugement notifiant la garde alternée ou une attestation sur l'honneur de chacun des parents dans le cas d'une séparation.

➤ L'élève interne :

Les élèves internes doivent s'acquitter personnellement de leur titre de transport. Le département ou l'agglo alloue en fin d'année scolaire une bourse de transport. Le dossier à remplir sera remis aux élèves internes fin septembre 2020.